

» nances de nos deux ordres du benoît Saint-Esprit et
» monsieur saint Michel. En témoin de quoi nous
» avons signé la présente de notre main , et icelle fait
» sceller de notre scel secret. A Rouen , ce 2 octo-
» bre 1596. »

1352.

ORDRE de l'*Etoile*. (FRANCE.)

Institué par le roi de France Jean , dit le Bon.

Ce prince , voyant que les extrêmes sévérités du commencement de son règne lui avoient aliéné les cœurs des grands , voulut essayer de les ramener en instituant un ordre de chevalerie. Il avoit l'exemple d'Édouard III , roi d'Angleterre , qui avoit employé ce moyen dans ses États avec succès : mais tel est le privilège du génie , que ce qui concourt à seconder l'administration d'un prince habile , change de nature entre les mains d'un prince capricieux et borné. Le roi d'Angleterre , en instituant l'ordre de la Jarretière , avoit fixé le nombre des chevaliers à vingt-trois. Jean institua l'ordre de l'Étoile ; et,

croyant renchérir sur son rival et l'emporter du moins par le nombre, il crée cinq cents chevaliers. Aussi qu'arrive-t-il? Cette marque de distinction, multipliée à l'excès, ne distingue personne, et l'Ordre est avili dès son origine. On dit même qu'on fut ensuite jusqu'à l'abandonner au chevalier du guet et à sa troupe.

Aboli par Charles VIII, à cause de l'ordre de St.-Michel que son père, Louis XI, avoit institué.

La marque de cet ordre étoit une étoile d'or à cinq rayons, avec cette devise, *monstrant regibus astra viam*, les astres montrent le chemin aux rois. Page 123, planche VIII, n° 4.

Outre les devoirs de fidélité au prince, de zèle pour la religion, de protection envers les veuves, les pauvres et les orphelins, les chevaliers étoient obligés de dire tous les jours une couronne, ou cinq dixaines d'*ave Maria* et cinq *pater*, pour le roi et son État.

N O T E

Sur ces mots : *on dit même qu'on fut ensuite jusqu'à l'abandonner au chevalier du guet et à sa troupe.*

Ceux qui tiennent pour ce fait le racontent ainsi.

Ils disent que Charles VII, voyant ses finances épuisées,

ne trouva pas d'autre moyen pour récompenser les capitaines de son armée, que de leur donner le collier de l'Étoile, qui ne se donnoit auparavant qu'aux princes et aux grands seigneurs de France. Qu'à cette occasion, ceux-ci firent des remontrances au roi, lui exposant que c'étoit avilir l'Ordre que de le donner indifféremment à toute sorte de personnes, sans avoir égard à la naissance; et que ce prince, ayant assemblé le chapitre de l'Ordre au palais de Clichy, en 1554, ôta (par un mouvement d'humeur sans doute) le collier qu'il portoit, le mit au col du capitaine du guet de nuit, et l'appela *chevalier du guet*, ordonnant qu'à l'avenir il porteroit cette marque de l'Étoile, et que sur les hoquetons ou casaques des archers du guet, il y auroit devant et derrière une étoile blanche en broderie, ce qui donna lieu aux princes et aux seigneurs de quitter aussi le collier.

Mais voici ce qu'on répond à cela.

D'abord il n'est pas vrai que l'ordre de l'Étoile ne se donnât qu'aux princes et aux grands seigneurs de France, puisque, dès sa création, on le voit composé de cinq cents chevaliers. Ensuite, les chevaliers de cet Ordre ne portoient point de collier, comme on peut le voir par la circulaire que le roi Jean écrivit à ceux qu'il voulut honorer de cet Ordre, et qui se trouve à la chambre des comptes de Paris, *mémorial C, année 1351*: ainsi, le roi Charles VII ne peut pas avoir ôté son collier pour le mettre au col du chevalier du guet. D'ailleurs, ajoute-t-on, dès le temps de saint

Louis (1), cet officier s'appeloit déjà chevalier du guet : il étoit toujours gentilhomme , et avoit même la dignité de *chevalerie*. Si donc il étoit vrai que Charles VII lui eût donné l'ordre de l'Étoile , il n'eût pas avili cet Ordre pour cela. Enfin , poursuit-on , s'il étoit vrai que Charles VII eût donné cet Ordre par mépris au chevalier du guet , il n'y a pas d'apparence que Louis XI l'eût donné , en 1458 , à son gendre , Gaston de Foix , prince de Navarre ; il n'eût pas non plus mandé , en 1470 , au prévôt des marchands et aux échevins de Paris , qu'il vouloit venir en cette ville pour célébrer la fête de l'ordre de l'Étoile , et qu'il entendoit que les princes et les grands seigneurs qu'il menoit avec lui fussent logés *par fourrière*.

Ainsi , il se pourroit bien que ce qu'on nous dit de l'avilissement de l'ordre de l'Étoile , par l'abandon qui en fut fait au chevalier du guet et à sa troupe , ne fût qu'un conte. *Voyez* le père Hélyot , tome 8 , p. 511 et suivantes.

(1) *Voyez* Velly , tome 5 , page 351.